

LES POINTS D'ÉTAPE :

3 moments clés incontournables pour faire le point et confirmer ses choix

2 points d'étapes obligatoires pour confirmer vos choix :

Vous avez accepté une proposition d'admission et maintenu des vœux en attente :

- vous devez confirmer la proposition acceptée et les vœux en attente qui vous intéressent toujours

Vous n'avez que des vœux en attente :

- vous devez confirmer ceux que vous souhaitez maintenir

VOUS RECEVEZ UN MAIL ET UN SMS AVANT CHAQUE POINT D'ÉTAPE



POINT D'ÉTAPE 1

À partir du 25 juin 2019

25 juin

26 juin

27 juin

3 jours (jusqu'au 27 juin) pour confirmer votre proposition d'admission et/ou vos vœux en attente



Vous pouvez solliciter un accompagnement ou un conseil dans votre lycée ou dans un CIO

POINT D'ÉTAPE 2

À partir du 6 juillet 2019

6 juillet

7 juillet

8 juillet

3 jours (jusqu'au 8 juillet) pour confirmer votre proposition d'admission et/ou vos vœux en attente

Point d'étape final pour confirmer votre choix d'inscription

3 jours pour confirmer définitivement votre choix d'inscription

Du mercredi 17 juillet au vendredi 19 juillet 2019

17 juillet

18 juillet

19 juillet

POINT D'ÉTAPE FINAL

Vous avez accepté une proposition d'admission tout en maintenant des vœux en attente :

- vous devez confirmer votre choix d'inscription dans la formation que vous avez acceptée avant la fin de la phase d'admission
- vos vœux en attente seront archivés dans votre dossier et si, à titre exceptionnel, une place venait à se libérer suite au désistement d'un candidat pendant l'été, la place sera proposée au premier candidat de la liste d'attente archivée.

À NOTER

- Si vous avez accepté de manière définitive, avant les points d'étape, une proposition d'admission (sans maintien de vœux en attente), vous n'êtes pas concerné par les points d'étape.



Vous devez répondre aux points d'étape dans les délais impartis sinon vos vœux en attente seront considérés comme abandonnés et votre place sera proposée à un autre candidat.